

REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-
Moselle

Arrondissement
de Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et
Rural Pays du
Lunevillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :
29

Nombre vote :26

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt et un, les douze octobres à vingt heures, les Membres du Comité de pôle, se sont réunis au 11 avenue de la Libération salle n°2 sur la convocation de M. le Président, adressée le 07/10/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Christian GEX, Francine GARNIER, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Pascal PLUMET, Gérard RITZ, Christophe SONREL, René WAGNER

Mandat de procuration : Jonathan KURKIENCY par Linda KWIECIEN, Thierry MERCIER par Maurice HERIAT, Bruno MINUTIELLO par Gérard RITZ

EXCUSES : Fabrice BOYER, Catherine PAILLARD, Laure VOURION, Murielle GRIFFOUL remplacée par Francine GARNIER

Voix consultatives : Sophie LEHE et Claude RICHARD étaient présents

Secrétaire de séance : Madame Rose-Marie FALQUE

Délibération 2021 051

Ressources humaines : Avenant à la convention de mise à disposition d'un personnel de la CCTLB

Convention en annexe

Le Président expose que dans le cadre des missions du tourisme qui sont confiées au PETR du Pays du Lunévillois par les Communautés de communes, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat met à disposition du personnel au sein de la Maison du Tourisme.

Dans ce cadre, une convention de mise à disposition de Monsieur Sébastien BONHOMME de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat à disposition du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois a été établie en date du 29 janvier 2021.

Suite au départ de la directrice de la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois en date du 13 juillet 2021, il a été convenu que Monsieur Sébastien BONHOMME assurera l'intérim des fonctions de direction en remplacement de Madame Florence COLIN jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois remboursera la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat de l'intégralité des frais de rémunération perçu par Sébastien BONHOMME sur toute la période de l'avenant à savoir du 14 juillet au 31 décembre 2021.

Sur présentation du Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de prise en charge des frais de la rémunération de Monsieur BONHOMME,
- **VALIDE** la proposition de remboursement de la CCTLB pour les frais salariaux de Monsieur BONHOMME
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la CCTLB et tous les documents nécessaires et afférents à ce dossier.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération sont inscrits dans le budget primitif 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président, Philippe DANIEL.

